

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2009-38 du 17 février 2009 portant modification de la décision DG n° 2009-29 du 11 février 2009 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : SASM0930175S

Le directeur général,

Vu le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision DG n° 99-15 du 10 mars 1999 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2009-29 du 11 février 2009 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

La décision DG n° 2009-29 du 11 février 2009 susvisée est modifiée comme suit :

Les termes : « M. Jacques MORENAS, pharmacien inspecteur général de santé publique » sont remplacés par les termes : « M. Jacques MORENAS, pharmacien général de santé publique ».

#### Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 17 février 2009.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT